

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/6777
12 octobre 1965
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETRE EN DATE DU 11 OCTOBRE 1965 ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL
PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE L'INDE

J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur les nouvelles violations ci-après de l'accord de cessez-le-feu commises par le Pakistan :

JAMMU ET CACHEMIRE

SECTEUR DE TITHWAL

i) Le 10 octobre 1965, les soldats pakistanais ont ouvert le feu à l'aide de mitrailleuses et de mortiers de 81 mm dans la direction d'un secteur situé à 4 miles au sud-sud-ouest de Tithwal.

SECTEUR D'URI

ii) Le 9 octobre 1965, des soldats pakistanais ont été observés construisant des points d'appui dans un secteur compris entre 4 miles à l'ouest-sud-ouest et 5 miles au sud d'Haji Pir.

iii) Le 10 octobre 1965, des soldats pakistanais ont ouvert le feu contre une patrouille indienne dans un secteur situé à 8 1/2 miles au sud-ouest de Sri à partir d'un secteur situé à 9 miles au sud-ouest d'Uri.

iv) Le 10 octobre 1965, des soldats pakistanais ont été observés améliorant des positions défensives dans un secteur situé à 4 miles au sud-sud-ouest d'Haji Pir.

SECTEUR DE MENDHAR

v) Pendant la nuit du 8 au 9 octobre 1965, des soldats pakistanais, au nombre de 20, ont pénétré dans un secteur situé à 3 miles au sud de Mendhar et ont tenté d'emmener de force un Tehsildar. Ils ont pris la fuite lorsque nos troupes sont intervenues.

SECTEUR DE NAUSHAHRA

vi) Pendant la nuit du 9 au 10 octobre 1965, des soldats pakistanais ont dirigé un tir de pièces de campagne vers trois de nos positions dans un secteur situé à 2 miles au nord de Jhanar.

SECTEUR D'AKHNUR

vii) Le 9 octobre 1965, des troupes pakistanaïses, l'équivalent d'une compagnie, ont été observées construisant des points d'appui dans le secteur de Pond, à 6 miles au nord-nord-ouest de Dewa.

viii) Le 9 octobre 1965, entre 7 h 30 et 12 h 30, des troupes pakistanaïses, l'équivalent de deux compagnies, ont été observées franchissant le pont de Tawi, à 4 miles à l'est-nord-est de Dewa, vers Joguan et 5 miles à l'est-nord-est de Dewa.

ix) Le 10 octobre 1965, des soldats pakistanaïses ont été observés creusant des tranchées dans un secteur situé à 6 miles à l'est du point 3776 (Kalidhar).

PENJAB

SECTEUR DE SIALKOT

x) Le 9 octobre 1965, à 9 h 15, cinq soldats pakistanaïses ont pénétré à Kot Dana, à 2 1/2 miles au nord-est de Chawinda.

xi) Dans les cas ci-après, les troupes pakistanaïses ont continué à agir en violation du cessez-le-feu malgré les représentations faites par nos troupes :

- a) Le 9 octobre 1965 à 11 h 30, des troupes pakistanaïses ont commencé à pénétrer, par groupes de deux ou de trois, dans le secteur de Bambe, à 4 3/4 miles à l'est de Chawinda. A l'heure actuelle, il y a une section dans le secteur.
- b) Le 9 octobre 1965 à 15 h 30, un peloton de fusil-mitrailleur pakistanaïse a commencé à creuser une position à 100 yards environ de notre position, près de Dugri, à 4 miles à l'est-nord-est de Chawinda.
- c) Le 9 octobre 1965 à 16 h 45, un officier subalterne pakistanaïse et 20 soldats sont entrés à Dhiroke, à 5 miles à l'est de Chawinda.

SECTEUR DE LAHORE

xii) Les troupes pakistanaïses semblent être en train de démolir les bâtiments à Khem Karan et d'utiliser les briques ainsi récupérées pour construire des retranchements. Des bruits d'explosion ont été entendus à Khem Karan le 8 octobre 1965 à 11 heures.

xiii) Le 9 octobre 1965, de 20 heures à 21 heures, on a observé des incendies à Khem Karan et dans le village de Machike.

/...

xiv) Le 9 octobre 1965 à 19 h 15, trois chars pakistanais ont franchi le canal d'Ichhogil, sans doute par le pont reconstruit de Jallo, et ont pris position dans un secteur situé approximativement à un mile au nord-nord-est de Jallo.

Un canon sans recul et 30 soldats pakistanais ont également été vus dans ce secteur.

xv) Le 9 octobre 1965, des soldats pakistanais ont construit de nouveaux retranchements sur la rive est du canal d'Ichhogil entre le pont du canal du Bari Doab supérieur et le secteur du pont de Jallo.

xvi) Le 9 octobre 1965 à 15 heures, des troupes pakistanaises, l'équivalent d'une section, ont été observées posant des mines dans un secteur situé à 1/2 mile au nord-est de Khem Karan.

xvii) Le 10 octobre 1965 à 17 h 15, des soldats pakistanais se sont infiltrés et se sont mis à creuser dans un secteur sous notre contrôle situé à un mile au nord-ouest de Jhaman. Interpelés, ils ont ouvert le feu à l'aide d'armes légères à partir du secteur susmentionné et à l'aide d'armes automatiques à partir d'un secteur situé à 500 yards environ au nord du pont de Jhaman, sur la rive est du canal d'Ichhogil.

xviii) Le 10 octobre 1965 à 7 h 5, une patrouille pakistanaise s'est infiltrée, dans notre secteur à un mile au sud-ouest de Jhaman et a ouvert le feu lorsqu'elle a été sommée de s'arrêter. Une autre patrouille s'est infiltrée dans le même secteur le même jour à 7 h 25.

xix) Le 10 octobre 1965, des soldats pakistanais armés de fusils mais déguisés en civils ont été observés creusant des tranchées dans un secteur situé à 6 miles au nord-nord-ouest de Khem Karan.

xx) Le 9 octobre 1965, un avion de reconnaissance pakistanais a survolé pendant 5 minutes environ nos positions dans un secteur situé à un mile au nord-est de Khem Karan.

xxi) Le 10 octobre 1965, des troupes pakistanaises ont tiré à partir de Remuwal, à 4 1/2 miles à l'est de Khem Karan, sur un de nos avions de reconnaissance qui survolait Gajjal, à 5 1/2 miles à l'est de Khem Karan, dans notre secteur.

SECTEUR DE FAZILKA

- xxii) Le 10 octobre 1965, des soldats pakistanais ont été observés posant des mines dans un secteur situé à 5 1/2 miles au surd-ouest de Fazilka.
2. Des plaintes pour violations de cessez-le-feu ont été ou sont déposées dans tous les cas signalés.
 3. Je vous saurais gré de bien vouloir faire distribuer la présente communication comme document du Conseil de sécurité.
 4. Veuillez agréer, etc.

Le Représentant permanent de l'Inde
auprès de l'Organisation des
Nations Unies,

(Signé) G. PARTHASARATHI

